

Parce que  
l'École Catholique  
**a de l'avenir**





# Notre société a besoin d'un Enseignement Catholique serein



« La confiance donnée par les parents à l'Enseignement Catholique est manifeste. Mais beaucoup ignorent les obstacles budgétaires. »

Monseigneur Éric Aumonier, Évêque référent pour l'Enseignement Catholique en France

« Une des conditions fondamentales de la liberté de l'enseignement réside dans la capacité de l'Église à acquérir, entretenir et vendre des terrains ou des locaux, pour qu'ils servent sa mission d'enseignement et d'éducation. L'exercice de cette liberté pourrait être entravé ou rendu impossible si les organismes de gestion n'avaient plus les possibilités d'entretenir les locaux.

Les Évêques de France, l'Association d'Entraide des Établissements privés d'Ile-de-France (AEE-Ile-de-France) et le Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique ont donc décidé de créer la Fondation Saint Matthieu pour l'École Catholique. Cette initiative s'inscrit dans la continuité des efforts menés depuis toujours par les chrétiens pour répondre à l'urgence de l'éducation. Ce furent les écoles épiscopales, canoniales et monastiques, les écoles fondées par les ordres religieux, jusqu'au XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, mais aussi les écoles fondées par les mécènes ou de simples particuliers qui ont successivement été au service de la transmission de la Foi catholique.

Des millions d'hommes et de femmes, baptisés ou non, ont ainsi bénéficié du projet éducatif de l'Enseignement Catholique. Ouverte à tous, l'école catholique fait face aujourd'hui à une demande croissante, à laquelle elle doit se donner les moyens de répondre : accueil dans les meilleures conditions du plus grand nombre, de toutes origines et de toutes religions, accueil adapté des enfants handicapés, accompagnement dans les filières professionnelles, intégration dans les milieux urbains, maintien dans les zones rurales ou défavorisées... Sa mission est toujours plus attendue, ses valeurs et son caractère propre davantage reconnus. Son offre se développe et ses besoins sont immenses. »

## LE POIDS DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE EN FRANCE

- 2,025 millions d'élèves et 110 000 étudiants
- 1 enfant sur 2 passe dans l'Enseignement Catholique au cours de sa scolarité
- 13 % des élèves du primaire
- 21 % des élèves des collèges et lycées
- 30 % de l'enseignement agricole
- 8 800 établissements scolaires
- 134 000 enseignants
- 68 000 autres salariés de droit privé
- 1 projet éducatif structuré pour tous

## DEUX ENJEUX PRIORITAIRES DANS UN DIOCÈSE

Où sont les lieux où l'on éduque, et comment les soutenir ?  
Où sont les lieux où l'on prie, et comment les soutenir ?  
L'École Catholique est le grand espace de contact avec les jeunes, où l'on peut faire l'expérience de la prière et où l'on reçoit l'enseignement de la Foi.

« Demandez, il vous sera donné. »

(Mt VII, 7)

Matthieu, apôtre financier, a été choisi comme patron de la Fondation, qui collecte des dons pour l'immobilier de l'Enseignement Catholique.

La Fondation Saint Matthieu pour l'École Catholique, reconnue d'utilité publique, a été créée par décret du 16 février 2010, publié au *Journal Officiel* du 18 février 2010.



# L'enjeu : soutenir et développer les infrastructures immobilières de l'école catholique

*Qui s'occupe de la gestion des écoles ?  
Qui entretient les établissements ?  
Quel en est le coût ?*

## UN ÉTAT ÉCONOMIQUE ET STRUCTUREL PRÉOCCUPANT

L'Enseignement Catholique est dispensé dans toute la France, et propose une alternative éducative riche et variée à toutes les familles. En phase avec les programmes de l'Éducation Nationale, avec qui il est associé par contrat, il est essentiel au principe démocratique de la liberté de choix. En termes d'emplois, ce sont 134 000 enseignants et 68 000 autres salariés de droit privé, sans compter les emplois induits de la vie économique locale. Mais son avenir est en danger.

Seul l'enseignement est sous contrat (la loi Debré de 1959). Les dépenses de fonctionnement relatives à l'enseignement sont prises en charge par l'État, dans le cadre du forfait d'externat\*. **Les dépenses d'investissement dans l'enseignement du premier et du second degré (enseignement général) sont quasiment à la charge exclusive des familles.**

Dans l'enseignement technique, le Conseil Régional peut participer à des dépenses d'investissement.

## DES BÉNÉVOLES AU SERVICE DE L'ÉCOLE

Ce sont aujourd'hui 5 500 Organismes de Gestion de l'Enseignement Catholique (OGEC) qui assurent la responsabilité de la gestion économique et sociale des 8 800 établissements, en conformité avec la loi. À but non lucratif, ces organismes sont administrés par des bénévoles qui sont responsables de la gestion des établissements. Ils leur apportent une expertise sur les plans juridique et financier.

Leurs ressources proviennent de quelques subventions, à la discrétion des collectivités territoriales (lois Goblet et Falloux) et de la générosité des familles.

Aujourd'hui, les budgets de fonctionnement, toujours très serrés, sont impactés par de nouveaux événements, à la fois conjoncturels et structurels : la forte demande de nouvelles familles que la stabilité, le dynamisme et la qualité de l'Enseignement Catholique ont su convaincre ; la création de nouveaux établissements pour faire face aux migrations démographiques ; la mise aux normes de sécurité des bâtiments et leur adaptation à l'accueil d'enfants handicapés. L'ensemble de ces différents chantiers représente **des investissements d'1 milliard d'euros pour les dix années à venir.**

## UN IMPORTANT BESOIN DE FINANCEMENT

À ces projets de développement ou de mise aux normes, s'ajoutent les problèmes soulevés, sur le plan immobilier, par le désengagement de certaines congrégations. Où trouver les moyens de financer ces projets immobiliers, pour qu'ils restent affectés à l'œuvre éducative de l'Enseignement Catholique ? Contrairement aux idées reçues, **les propriétaires de ces bâtiments sont privés et en ont seuls la charge...**

Un coût que les frais de scolarité ne parviennent pas à couvrir. Il est donc urgent de donner à l'école catholique les moyens d'assurer sa mission pour l'avenir, et de trouver le financement de l'immobilier scolaire catholique, sous peine de devoir fermer, à très court terme, bon nombre d'établissements.

## À QUI APPARTIENNENT NOS ÉCOLES ?

La propriété foncière est spécifique à chacun des 8 800 établissements : associations propriétaires, SCI, SA, personnes physiques, congrégations, associations immobilières...

Autant d'entités juridiques qui gèrent leur patrimoine de manière indépendante. Cette multitude d'acteurs est bien souvent un frein à une gestion dynamique de leur patrimoine. Il convient, de façon urgente, de faire évoluer les différents statuts en les simplifiant. Nombre de responsables de l'Enseignement Catholique s'y emploient déjà.

## QUEL EST LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT ANNUEL MOYEN D'UN ÉTABLISSEMENT ?

Pour une école primaire de 200 élèves, le budget de fonctionnement annuel moyen s'élève à **550 000 euros**.

Le budget d'investissement annuel moyen s'élève à **60 000 euros**.

Pour un établissement de 2 350 élèves, comprenant primaire, collège et lycée, le budget de fonctionnement annuel moyen est de **7 millions d'euros**.

Le budget d'investissement annuel moyen est de **500 000 euros**.

\* Le forfait d'externat est une subvention attribuée par élève et par an. 80% de son montant devrait servir au financement des salaires et charges sociales du personnel non enseignant ; les 20% restants devant être consacrés à des dépenses pédagogiques.

# Mutualiser les moyens et optimiser la générosité

*100 millions d'Euros par an pendant 10 ans !  
Tel est le besoin de financement estimé  
par l'Enseignement Catholique pour l'immobilier.*

## LA FONDATION SAINT MATTHIEU CONTRIBUE À LA RÉALISATION DE CET OBJECTIF

Devant l'urgence de la situation, il a été décidé, avec l'aval des Évêques de France et celui du Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique (SGEC), de mettre en place une organisation nationale, efficace et professionnelle, qui mutualise à la fois les ressources et les compétences pour optimiser la générosité. La Fondation Saint Matthieu pour l'École Catholique a pour mission de **cofinancer une partie des investissements nécessaires** à la modernisation, à la mise aux normes et aux projets d'extension des établissements sous contrat qui en font la demande, en accordant des aides remboursables sur des durées pouvant aller jusqu'à dix ans. La Fondation Saint Matthieu pour l'École Catholique intervient aussi pour la création de nouveaux établissements décidée par les instances diocésaines de l'Enseignement Catholique, et peut également contribuer à la mise en œuvre d'actions sociales, éducatives et caritatives en faveur de l'Enseignement Catholique scolaire et universitaire.

## AGIR COMME LEVIER DANS LE MONTAGE FINANCIER D'UN PROJET IMMOBILIER

Le principe est de venir en aide, en priorité, aux écoles aux moyens modestes, mais aussi aux projets emblématiques, en accordant des aides partielles au financement de projets, qui tiennent compte des différentes sources externes de financement : la Fondation accorde des aides remboursables aux établissements, agissant comme levier dans le montage d'un dossier de financement avec les partenaires bancaires. L'implication de la Fondation dans le cofinancement des projets est, pour ses partenaires bancaires, un gage de sérieux et de crédibilité du projet.

## D'OÙ VIENNENT SES RESSOURCES ?

Les ressources viennent essentiellement de la générosité des donateurs (dons déductibles de l'IR ou de l'ISF, legs, etc.), mais aussi des remboursements des aides accordées. La dotation initiale de la Fondation Saint Matthieu pour l'École Catholique, qui s'élève à 1 million d'euros, est constituée par l'apport de fonds propres des deux structures dont elle est issue : 60 % pour l'AEE-Ile-de-France, et 40 % pour le Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique (SGEC).

## UN CONSEIL D'ADMINISTRATION ACTIF ET PROFESSIONNEL

- Jean Huet, président de la Fondation ancien membre du directoire d'un groupe bancaire
- Béatrice Barraud, présidente de l'APEL national
- Hervé Bonamy, président de l'Assemblée générale des directeurs diocésains
- Bernard Huart, ancien responsable des associations dans une banque de gestion privée
- François Jachiet, président de l'Œuvre des Apprentis
- Eric de Labarre, secrétaire général de l'Enseignement Catholique
- Michel Lacorne, avocat à la Cour
- Patrick Lhomme, ancien associé d'un cabinet de conseil et d'audit
- Catherine Pierce, magistrat
- Michel Quesnot, président de la FNOGEC
- Jean-François de Soras, ancien cadre d'un groupe informatique
- Henry Thabut, ancien directeur financier d'un groupe industriel

## DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL

- Béatrice Rochette de Lempdes

## LE COMITÉ D'HONNEUR : IMPLIQUÉ DANS LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

- SE le cardinal Vingt-Trois, archevêque de Paris, président de la Conférence des Evêques de France
- M<sup>gr</sup> Aumonier, évêque de Versailles, référent pour l'Enseignement Catholique en France
- Marcel Albisetti, président d'honneur de l'AEE
- Claude Bébéar, président d'honneur d'Axa
- Général Bruno Cuche, gouverneur des Invalides
- Amiral de Dainville, ancien chef d'état-major de la Marine
- Bruno Frappat, président d'honneur du groupe Bayard Presse
- Bernard Prévost, ancien ambassadeur de France, président de la Fondation d'Auteuil
- Maître Jacques Rossi, avocat à la Cour
- D<sup>r</sup> Joseph Sauvaget, doyen du corps médical Hôpital Saint-Joseph
- Marie-Noëlle Thabut, bibliote

## UNE ORGANISATION FINANCIÈRE SOLIDE ET TRANSPARENTE

Le bilan d'ouverture de la Fondation Saint Matthieu est de **6 millions d'euros**, certifié par PriceWaterHouseCoopers. Il enregistre le transfert universel de patrimoine de l'AEE-Ile-de-France et l'apport du Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique (SGEC). Un Commissaire du gouvernement s'assure du respect de l'objet social de la Fondation et de la légalité des opérations.

## FONDATION ABRITANTE ET FONDATIONS SOUS ÉGIDE : LA SOLIDARITÉ JOUE À PLEIN

La Fondation peut abriter d'autres fondations dites fondations sous égide. Elles consacreront leurs actions à une région ou à un bassin d'activité. Ces fondations sous égide disposent d'un Comité Exécutif composé de personnalités locales de renom, mobilisées autour de l'Enseignement Catholique, ainsi que de représentants locaux des institutions. Leur mission est de faire appel à la générosité locale pour recueillir des dons et libéralités grâce auxquels elles pourront consentir des aides remboursables aux établissements demandeurs. En outre, une partie des ressources collectées est mutualisée, permettant de soutenir les projets des écoles et des universités catholiques dans les régions les plus fragilisées.



# Une organisation efficace pour l'avenir de nos établissements

*Comment travaille la Fondation ?  
En quoi est-elle originale ?  
Comment donner ?*

## CONCERTATION, ÉTHIQUE ET PROFESSIONNALISME

Travailler ensemble : c'est l'idée même du fonctionnement de la Fondation, qui sollicite l'engagement des donateurs, mais aussi des partenaires financiers et des établissements eux-mêmes. **Reconnue d'utilité publique, créée par décret du 16 février 2010, publiée au Journal Officiel du 18 février 2010, la Fondation contribue notamment au financement des projets immobiliers.**

Elle intervient en lançant des campagnes d'appel à dons à portée nationale et en accordant des aides financières aux établissements. Exceptionnellement, dans le cas de très grandes difficultés, ces aides peuvent prendre la forme de dons, pour des montants limités. La Fondation ne finance jamais un projet dans sa totalité, mais en complément des institutions bancaires classiques ou autres organismes, avec qui elle entretient des relations de travail suivies.

## UN CIRCUIT DE DÉCISION PROFESSIONNEL ET RIGOREUX

Les établissements qui développent un projet immobilier, font appel à dons par l'intermédiaire de la fondation sous égide, ou à défaut de la Fondation Saint Matthieu, auprès des parents d'élèves, anciens, amis, etc. Ils constituent un dossier technique appuyé par des experts et l'avis des instances de l'Enseignement Catholique, et le présentent au Comité des Engagements de la Fondation Saint Matthieu.

La décision de cofinancement repose sur **la rigueur de la gestion de l'établissement, la compétence de l'équipe de direction, la performance du partenariat bancaire, le projet pédagogique et son caractère propre**, ainsi que sur l'avis des instances de l'Enseignement Catholique. Le respect des ratios de bonne gestion de l'Enseignement Catholique se traduit par une qualité de signature reconnue par les partenaires bancaires.

## UN DISPOSITIF ORIGINAL : DON LIBRE TRANSFORMÉ EN AIDE REMBOURSABLE

La Fondation Saint Matthieu crée, à partir d'un don libre, des aides remboursables. L'aide remboursable accordée à une école génère par son remboursement la réutilisation progressive du don initial pour financer d'autres projets dans le temps. **Le don libre à la Fondation Saint Matthieu est une originalité qui déclenche un cycle efficace et pérenne.** Ainsi, le donateur voit-il sa générosité démultipliée et son efficacité encore amplifiée par les prêts bancaires qu'elle facilite. La Fondation peut recevoir des dons de toute nature, entraînant l'émission d'un reçu fiscal.

Engagement des donateurs, des familles, des présidents d'OGEC et des chefs d'établissement, des instances diocésaines et nationales de l'Enseignement Catholique, des partenaires financiers : c'est sur cette base que l'immobilier de l'Enseignement Catholique sera maintenu et développé, pour faire face aux enjeux du XXI<sup>e</sup> siècle.

## CONTRÔLE DE GESTION DES ÉTABLISSEMENTS : UN RÉFÉRENTIEL NATIONAL

L'ensemble de l'Enseignement Catholique s'impose des critères de gestion rigoureux et établis sur des bases régulièrement réévaluées.

Il assure :

- un référentiel de gestion : ratios par élève (mètres carrés, frais de fonctionnement, restauration, résultats/CA...);
- un contrôle de gestion et un rapport annuel ;
- une veille financière sur les établissements.

# La Fondation Saint Matthieu déploie son action dans toute la France

*La Fondation Saint Matthieu étend progressivement son action à toute la France. Elle collecte des dons grâce auxquels elle consent des aides remboursables, directement ou par l'intermédiaire de fondations sous égide. Voici quelques exemples d'opérations réalisées grâce aux donateurs...*

## ATHIS-MONS (91)

### Rénovation de l'établissement Saint-Charles

Saint-Charles, accueillant 2 400 élèves, dont 330 internes, est le plus grand établissement catholique de l'Essonne. Afin de poursuivre sa mission d'enseignement et d'éducation, l'établissement a lancé un plan de restauration d'envergure : réfection des laboratoires des filières scientifiques, agrandissement d'un amphithéâtre et d'un bâtiment.

La modernisation de cet établissement emblématique de la région Ile-de-France s'inscrit parfaitement dans les critères de gestion, d'organisation et de transmission de la Foi fixés par l'Enseignement Catholique. La durée des travaux s'étale sur une période de 10 ans, afin de permettre à l'établissement d'assurer de manière pérenne sa capacité d'accueil et sa mission d'éducation des jeunes.

Avec un budget annuel de fonctionnement de 8,4 millions d'euros, un budget d'investissement de 6,5 millions d'euros et une réserve utilisable d'un million d'euros, l'établissement a souscrit un premier crédit bancaire représentant 60 % de l'investissement et a bénéficié d'une aide remboursable de la fondation d'un montant de 400 000 euros.

## PUTEAUX (92)

### Des parents d'élèves engagés

L'école primaire Saint-Joseph de Puteaux accueille 8 classes et 224 élèves. De nombreux travaux ont été réalisés. Ils portaient sur la mise aux normes de sécurité incendie, la réfection complète de l'électricité du rez-de-chaussée d'un des bâtiments, et la réalisation de faux plafonds, la création d'un nouvel escalier d'accès à la cantine, la construction et l'aménagement de classes, ainsi que la réfection de la cour et de la cantine. L'ensemble de ces travaux a pu être réalisé pour un budget de 200 000 euros. La Fondation Saint Matthieu a participé à hauteur d'une aide remboursable de 80 000 euros.

## PARIS (75)

### Assurer l'accueil d'enfants en difficulté ou handicapés

Cet établissement accueille 160 élèves dans un collège de filles et un lycée mixte. Sa petite taille permet un accompagnement très personnalisé d'enfants handicapés, avec la mise en place de Projets Personnalisés de Scolarisation (PPS) et de Projets d'Accompagnement Individualisé (PAI). L'établissement a dû aménager et mettre aux normes ses locaux pour faciliter l'accessibilité de toutes les parties de la maison aux jeunes à mobilité réduite. Il a fallu créer une coursive couverte, reconstruire un escalier conforme aux normes de sécurité, aménager trois classes adaptées, un ascenseur et deux sas coupe-feu. Le budget global s'élève à près de 500 000 euros.

Cet établissement sous tutelle congréganiste, dirigé par une équipe d'encadrement et un projet éducatif exceptionnels, peut désormais mener à bien son activité, grâce à une aide remboursable de la fondation d'un montant de 100 000 euros.



## TARTAS (40)

### Restauration de l'établissement Saint-Joseph

L'école Saint-Joseph, qui accueille 300 élèves de la maternelle au lycée, met en œuvre un programme pédagogique spécifique et innovant. Elle propose le décroisement des classes de 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> et, dans le cadre d'un enseignement général, la préparation en alternance au brevet technologique pour les classes de 4<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup>. Lors de la tempête de janvier 2009, l'établissement, datant du XVIII<sup>e</sup> siècle, a été fortement endommagé : toiture soufflée, charpente très abîmée, nombreuses tuiles arrachées, grosses infiltrations d'eau sous les combles et écoulement d'un mur, mettant ainsi en péril l'accueil des élèves.

Devant une impossibilité ponctuelle de financer des travaux occasionnés par un cas de force majeure, la Fondation Saint Matthieu a donné à titre exceptionnel 5 000 euros permettant de faire face au plus pressé et de continuer à accueillir les élèves.

## LA COURNEUVE (93)

### Soutenir l'Enseignement Catholique à La Courneuve

Seule présence de l'Église dans la ville – en dehors de la paroisse – l'établissement Saint-Yves, comptabilisant 110 élèves, doit faire face à une hausse de son effectif. L'école maternelle accueille désormais des classes de primaire. Dans l'attente de la reconstruction de l'école après achat du terrain du diocèse, l'établissement loue un bâtiment transportable de deux classes. L'école doit également faire face à d'autres investissements : matériel informatique, four pour la cantine, achat d'équipements électroménagers indispensables.

Avec un budget annuel de fonctionnement de 150 000 euros, difficile à tenir, le projet a pu voir le jour grâce à un don de 5 000 euros et une aide remboursable de 20 000 euros de la fondation.



---

Pour en savoir plus

[www.fondation-st-matthieu.org](http://www.fondation-st-matthieu.org)

---



POUR L'ÉCOLE CATHOLIQUE

FONDATION SAINT MATTHIEU POUR L'ÉCOLE CATHOLIQUE

76, rue des Saints-Pères - 75007 Paris

Tél. : 01 45 49 61 27 - Fax : 01 45 44 52 48

E-mail : [secretariat@fondation-st-matthieu.org](mailto:secretariat@fondation-st-matthieu.org)

La Fondation Saint Matthieu pour l'École Catholique,  
reconnue d'utilité publique, a été créée par décret  
du 16 février 2010.